



Compte rendu de séance

Séance du 8 Avril 2024

L'an 2024 et le 8 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE DE CONSEIL sous la présidence de MERCURIN-LAUNAY Anita, Maire.

Présents : Mmes : CHAMAILLARD Annick, DANTAN Christiane, LAUNAY Pierrette, MERCURIN-LAUNAY Anita, MOULIN Gisèle, RENAULT Jessica, TRIGER-LECAPELAIN Géraldine, MM : BOBLET Arnaud, BOSSEAU Lucien, LEBOUCHER Nicolas, LECAPELAIN Victor, MOULIN Ludovic, QUETEL Xavier, RAULT Martin.

Absent : M. MAINARDI Bernard

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 29/03/2024

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Mans le 12/04/2024

A été nommé secrétaire : Victor LECAPELAIN

SOMMAIRE

- 1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024
- 2-Vote des taux d'imposition 2024
- 3-Acquisitions foncières et droit de préemption
- 4-Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.
- 5-Délibération portant sur l'organisation des états des lieux et du ménage du P'tit Nogent.
- 6-Tarif de location des chambres annexées à la salle le P'tit Nogent
- 7-Utilisation de la salle du P'tit Nogent par les associations communales
- 8-Admission en non-valeur
- 9-Demande de secours pour une famille
- 10- Pose d'une borne électrique place de l'église.
- 11-Proposition de cours de sophrologie
- 12-Informations et questions diverses

1-Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024

Le procès-verbal de la séance du 7 Mars 2024 a été approuvé à l'unanimité des membres présents.

2-Vote des taux d'imposition 2024 – D-2024-04-01 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements,
Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A,

Malgré le contexte budgétaire difficile, la municipalité propose d'augmenter les taux des impôts communaux de 0.75%,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE de fixer les taux d'imposition en 2024 à chacune des taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties 37.72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 27.65 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 18.78 %

A la majorité (pour : 12 contre : 2 abstentions : 0)

3-Acquisitions foncières et droit de préemption – D-2024-04-02 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Madame le Maire informe que la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 a institué un droit de préférence au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi qu'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre, modifiant ainsi les articles L 331-19 et suivants du Code Forestier.

VU la demande présentée le 18 Mars 2024 par Maître Xavier CAMPAN, Notaire à Bonnétable (72), pour le compte des CONSORTS PAVEE et relative à la vente d'une parcelle de terre boisée, d'une superficie de 5600 m², cadastrée E 227et sise « Le Perre », en zone N de la carte communale, au prix de 3 500€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de renoncer au droit de préférence pour le bien ci-dessus exposé et AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Monsieur RAULT souhaite que le sujet relatif au droit de préemption soit abordé dans un prochain conseil.

4-Prime exceptionnelle du pouvoir d'achat.

La commune n'ayant pas reçu l'avis du CST du centre de gestion, le sujet est reporté au prochain conseil.

5-Délibération portant sur l'organisation des états des lieux et du ménage du P'tit Nogent – D-2024-04-03 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Madame le Maire expose au conseil municipal les difficultés rencontrées dans la gestion des locations de la salle du P'tit Nogent.

Les états des lieux demandent du temps aux élus. Madame le Maire propose donc de recourir à du personnel communal pour effectuer cette tâche et présente différents scénarios.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire :

- à contacter France TRAVAIL pour demander la modification de la convention Parcours Emploi Compétence
- à signer un avenant au contrat de travail de l'agent en contrat aidé en portant le nouveau temps d'emploi hebdomadaire du poste à 26 heures.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

6-Tarif de location des chambres annexées à la salle le P'tit Nogent – D-2024-04-04 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Madame le Maire rappelle que le conseil municipal a fixé les tarifs de location de la salle Le P'tit Nogent mais qu'il reste à fixer le tarif de location des 3 chambres. Madame le Maire informe que la commission « salle polyvalente » a proposé le tarif suivant : 50€ la nuitée par chambre avec une caution de 200€ par chambre. Un contrat de location à la nuitée sera signé par le locataire.

Pour rappel chaque chambre est composée d'un lit double, de 2 lits simples en mezzanine, et d'une salle de bain avec toilettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les tarifs de location suivants :

- 50€ la nuitée par chambre
- 200€ de location par chambre.

et autorise Madame le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

7-Utilisation de la salle du P'tit Nogent par les associations communales

Les commissions « salle polyvalente » et « animation de la vie locale » souhaitent proposer aux associations communales la signature une convention de mise à disposition de l'ancienne polyvalente.

Cette convention permettrait aux associations de bénéficier de l'ancienne salle polyvalente contre remboursement à la commune des frais fixes (électricité, eau, ...). La salle serait mise à disposition en l'état après quelques mises aux normes PMR.

La commission « animation de la vie locale » va se réunir pour étudier les modalités de cette mise à disposition qui sera validée lors du prochain conseil municipal.

8-Admission en non-valeur – D-2024-04-05 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu les demandes d'admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de La Ferté-Bernard concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n'a pu réaliser le recouvrement,

Considérant que le montant de ces titres de recettes irrécouvrables s'élève à la somme de 167.21 € sur le budget assainissement,

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des titres de recettes afférents aux exercices 2019 et 2020 pour un montant de 167.21 €,

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6541 du budget de la commune.

A la majorité (pour : 8 contre : 6 abstentions : 0)

9-Demande de secours pour une famille – D-2024-04-06 [Visa Préfecture du 15/04/2024](#)

Une famille de Nogent le Bernard a sollicité l'aide du CCAS pour faire face à une dette d'énergie d'un montant de 512.70€. Ce foyer a déjà bénéficié en 2020 d'une aide du CCAS à hauteur de 150€.

Le Conseil Municipal,

Après l'exposition de la situation financière et l'environnement social de la famille concernée,
Après en avoir délibéré, à la majorité, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière à cette famille d'un montant de 100€.

Madame le Maire est autorisée à signer les documents nécessaires et à verser le montant accordé au fournisseur d'énergie.

A la majorité (pour : 8 contre : 6 abstentions : 0)

10- Pose d'une borne électrique place de l'église.

Afin de faciliter les branchements électriques lors de Noël et lors des différentes manifestations sur la place de l'église, Madame le Maire demande aux élus leur avis sur la pose d'une borne électrique. Vu les avis favorables, une demande de devis va être demandé.

11-Proposition de cours de Sophrologie

Madame le Maire a été sollicitée par Madame Sabrina JOUSSELIN qui souhaite proposer des cours d'initiation à la sophrologie sur la commune de Nogent 1 fois par semaine à compter du 27 Mai 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

. décide de louer la petite salle du P'tit Nogent dans le cadre de la pratique de cours d'initiation à la sophrologie,

. décide de louer au prix de 7 € la séance d'utilisation à compter du 27 Mai 2024,

. autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à cette location.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

12-Informations et questions diverses :

- a) Les travaux sur le réseau d'assainissement rue des Acacias et rue des Murs sont terminés.
- b) Martin RAULT informe le conseil municipal que, suite à la dernière commission Transition Écologique du 2 avril dernier, la commune publiera un cahier des charges d'ici la fin du mois lui permettant de trouver un prestataire en capacité de l'accompagner dans la définition du plan de solarisation du patrimoine communal. La publication de ce cahier des charges fait suite à la demande de subvention sollicitée en 2023 auprès de l'Etat dans le cadre des Fonds Vert. La commune a reçu une subvention de 20 000 euros HT pour mener à bien ce projet.
- c) Les dalles pour la structure de jeux de l'école sont arrivées et la SOCOTEC passera le 23 avril en vérifier la conformité. De plus, la fontaine, dans les sanitaires des maternelles, sera remplacée pendant les vacances de printemps et les cloisons séparatives des toilettes remplacées.
- d) Les portes ouvertes des écoles de Nogent et Saint Georges auront lieux les 12 et 16 avril à partir de 16h30.
- e) La commission des affaires scolaires a rencontré un agent qui a fait part de son possible départ à la rentrée de septembre. Une offre d'emploi va donc être diffusée.
- f) Cérémonie du 8 Mai : les élus souhaitent y associer les enfants de la commune. Un mot sera transmis aux familles.
- g) Des animations, dans le cadre de la fête de la nature 2024, seront proposées les 22 et 25 Mai sur la commune dont une présentation de l'atlas communal de la biodiversité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30. Prochaine séance le 6 Mai 2024 à 19h00.

En mairie, le 11/04/2024

Le Maire,

Anita MERCURIN-LAUNAY

Le secrétaire de séance,
Victor LECAPELAIN